



# RÈGLES D'UTILISATION

## KINTO SHARE

### VÉLO-PARTAGE

# A. Vélo partage Toyota – application KINTO Share

Modèle de vélo disponible sur KINTO Share EU

Dans la continuité du partenariat établi entre l'INSEP et Toyota, un service de vélopartage est maintenant disponible sur le site de l'INSEP. Ces vélos sont équipés d'un cadenas connecté, la seule utilisation d'un téléphone portable équipé du Bluetooth satisfait à leurs maniements.

KINTO est le service d'autopartage connecté du partenaire Toyota. Avec son application KINTO Share EU, réservez ou prenez votre vélo instantanément. Déverrouillez ou verrouillez-le dans une des 7 stations prévues à cet effet.

La demande d'adhésion se fait via le formulaire ci-joint : [Inscription à KINTO Share](#).

Laissez-vous guider :

## 1 Demande d'adhésion

Les utilisateurs demandent leur inscription via le formulaire : [Inscription à KINTO Share](#)

## 2 Crédit du Mot de Passe

Sous 24h ouvrés, les utilisateurs reçoivent un email de réinitialisation de mot de passe

## 3 Téléchargement de l'app et Connexion

Vous recevrez un email avec les instructions pour télécharger l'app sur les stores et vous connecter à votre compte



## A.1 UTILISATEURS

Les personnes énumérées ci-dessous sont les seules autorisées à utiliser les véhicules en vélopartage :

- Agents contractuels (CDD ou CDI).
- Vacataires.
- Responsables des Pôles France
- Sportifs résidents INSEP

Pour toute utilisation par une autre personne que celles définies ci-avant, l'autorisation devra être accordée par le Directeur Général ou l'un de ses adjoints.

## A.2 OBJET DU DEPLACEMENT

L'objectif du service de vélo partage est de permettre de se déplacer plus facilement sur le site de l'INSEP

## A.3 CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisation du service requiert l'acceptation des [Conditions Générales](#) (disponibles sur l'application).

- Les vélos peuvent être récupérés dans l'une des 7 stations sur le site de l'INSEP
- La durée totale d'un trajet ne peut pas dépasser 8 heures
- Les utilisateurs peuvent mettre leur trajet en pause où ils le souhaitent sur le site de l'INSEP
- Les vélos doivent être restitués obligatoirement dans l'une des 7 stations prévues à cet effet
- Les vélos ne peuvent être utilisés qu'au sein de l'INSEP et ne sont PAS autorisés à être utilisés à l'extérieur



## Pénalités appliquées en cas de non-respect des règles

<b>Abandon du vélo sans activer le cadenas de sécurité en dehors des stations (voir schéma ci-dessus)</b>	L'utilisateur est totalement responsable en cas de vol.
<b>Pénalité de retard (durée de location &gt; 8 heures)</b>	30 euros/jour
<b>Utilisation en dehors de l'INSEP</b>	L'utilisateur est totalement responsable en cas de vol. L'appareils et l'utilisateurs ne sont pas assurés.

## A.4 ASSURANCE ET DEPANNAGE

L'équipe KINTO Share est joignable par email:

[support.share@KINTO-mobility.fr](mailto:support.share@KINTO-mobility.fr)

Les vélos sont assurés par Toyota/ KINTO. Les détails de l'assurance sont disponibles dans les [Conditions Générales](#)

### Dommages

L'utilisateur est tenu de déclarer tout dommage causé lors de la réservation.

Pour ce faire, prenez une photo des dégâts à la fin de la réservation lorsque le vélo est correctement garé dans 1 des 7 stations.